

ANNEXE DELIBERATION N°2026.10

Séance du 26 février 2026

1. TARIFS

Pour la saison 2026/2027, une gamme tarifaire dont les prix s'échelonnent entre 5 € et 70 € servent de base à toutes les grilles de tarifs et offres tarifaires. Chaque tarif peut être appliqué avec des séries dégressives de placement en salle ou en série unique valable sur tous les fauteuils, en fonction de la nature du spectacle présenté.

Tarifs dégressifs	70 €	65 €	60 €	55 €	50 €	45 €	40 €	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €	10 €	5 €
-------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----

Une carte d'adhésion est vendue au tarif de 20 €. L'achat de cette carte - individuelle, nominative et valable une saison - permet de bénéficier d'un tarif réduit de 20 % sur tous les spectacles de la programmation. La carte permet aussi de s'inscrire aux ateliers danse. Le coût annuel de l'inscription aux ateliers est de 90 euros (20 € d'adhésion + 70 € de frais d'inscription).

En fonction des spectacles, les salles sont organisées en série de fauteuils ou en série unique. En série unique, certains spectacles peuvent être en placement libre.

Tarif A+	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	70 €	63 €	56 €
	Série 2	65 €	59 €	52 €
	Série 3	45 €	41 €	36 €

Tarif A	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	65 €	58 €	52 €
	Série 2	55 €	49 €	44 €
	Série 3	35 €	31 €	28 €

Tarif B+	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	55 €	49 €	44 €
	Série 2	45 €	40 €	36 €
	Série 3	25 €	22 €	20 €

Tarif B	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	50 €	45 €	40 €
	Série 2	40 €	36 €	32 €
	Série 3	20 €	18 €	16 €

Tarif C+	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	45 €	40 €	36 €
	Série 2	35 €	31 €	28 €
	Série 3	15 €	13 €	12 €

Tarif C	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	40 €	36 €	32 €
	Série 2	30 €	27 €	24 €
	Série 3	20 €	18 €	12 €

Tarif D	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
	Série 1	35 €	31 €	28 €
	Série 2	25 €	22 €	20 €
	Série 3	10 €	9 €	8 €

	Série de fauteuil	Plein tarif	Réduction 10 %	Réduction 20 %*
Tarif E	Unique	30 €	27 €	24 €
Tarif F	Unique	25 €	22 €	20 €
Tarif G	Unique	20 €	18 €	16 €
Tarif H	Unique	15 €	13 €	12 €

Tarif I	Unique placement libre	10 €
Tarif J	Unique placement libre	5 €

* Réduction valable pour : les détenteurs de la carte d'adhésion, les groupes constitués de plus de 10 personnes, les parents des élèves et les élèves de plus de 30 ans issus d'un établissement d'enseignement artistique

Les tarifs des spectacles du Festival des Francophonies et du Festival Éclats d'Émail accueillis en partenariat à l'Opéra sont définis dans les conventions annuelles avec chaque structure. Pour la saison 2025/2026, il a été convenu avec chaque partenaire de s'aligner sur la politique tarifaire de l'Opéra.

D'autres grilles de tarifs peuvent être créées pour les spectacles programmés par l'Opéra en collaboration avec d'autres organisateurs. Les tarifs sont alors fixés d'un commun accord par les contrats. Ils peuvent être le cas échéant intégrés à la politique tarifaire. Les tarifs de billetterie des programmations extérieures sont fixés de façon unilatérale par les organisateurs.

2. FRAIS DE GESTION

- Pour chaque billet vendu (ou produits), quel que soit le canal de vente, 0,15 € de frais de génération seront appliqués ;
- En supplément des frais de génération, les frais suivants s'appliquent sur les ventes en lignes :
 - Si le prix du produit est inférieur à 40 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 1 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 40 € TTC et inférieur à 80 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 2 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 80 € TTC et inférieur à 160 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 4 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 160 € TTC et inférieur à 320 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 8 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 320 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 10 € Hors Taxes ;
- Ventes à distance (VAD) par téléphone : si le paiement s'effectue au guichet, 0,15 € seront ajoutés ; si le paiement se fait via lien en ligne, les frais des ventes de billets en ligne s'appliquent.

3. OFFRES PROMOTIONNELLES

Via la plateforme de réservation, et les différents outils de communication et de commercialisation dont dispose l'Opéra, des offres promotionnelles ponctuelles peuvent être mises en place pendant et en dehors de la saison : que ce soit en fonction du remplissage des salles ou dans le but de fidéliser les publics et promouvoir la programmation.

Les tarifs proposés doivent figurer parmi la liste des tarifs dégressifs de l'article 1. Le volume de places proposé pour chaque offre ne pourra pas dépasser la moitié de la jauge du spectacle concerné. Chaque offre ne peut être mise en place pour une durée supérieure à 1 mois.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, l'Opéra de Limoges peut valoriser, en contrepartie des dons, des places à tarifs préférentiels. Le calcul du coût des contreparties en billetterie ne peut s'effectuer en dessous de 15 € par place.

4. TARIFS SPECIAUX

> Tarifs spéciaux tous publics :

18 €	Tarif spécifique au partenariat mené avec les coffrets culturels Cultur'in the city
15 €	Demandeurs d'emplois (valable sur les tarifs A+ à C) Personnes bénéficiant de dispositifs d'accessibilité et leur accompagnateur

	(Audiodescription, boucles magnétiques, SubPacs...)
10 €	Demandeurs d'emplois (valable sur les tarifs D à G) Bénéficiaires des minimas sociaux Bénéficiaires du dispositif pass culture Étudiants de - 30 ans Personnes de moins de 18 ans
5 €	Enfants de - 6 ans ; tarif applicable uniquement sur une sélection de spectacles identifiés dans la saison.
3 €	Associations signataires de la charte « passerelle culturelle »
Gratuit	Invité protocole Exonéré Gratuité promotionnelle Contrepartie mécénat Amateur participant bénévolement Accompagnateur groupe Manifestation gratuite

> Tarifs éducation nationale/enseignement artistique :

10 €	Groupe scolaire (premier et second degré) qui assiste à 1 représentation Elève - 30 ans, en individuel ou en groupe issu d'un établissement d'enseignement artistique Groupe scolaire bénéficiaire du dispositif pass culture qui assiste à 1 représentation
8 €	Dispositif lycéens au théâtre : - 5 € pris en charge par la FOL23 ; - 3 € pris en charge par l'établissement scolaire ou les parents.
5 €	Elève - 30 ans, en individuel ou en groupe, issu d'un établissement d'enseignement artistique partenaire Groupe scolaire (premier et second degré) qui assiste à 2 représentations minimum Groupe scolaire bénéficiaire du dispositif pass culture qui assiste à 2 représentations minimum Tarif applicable pour un groupe scolaire uniquement sur une sélection de spectacles identifiés dans la saison
Tarif - 20 %	Elève + 30 ans, en individuel ou en groupe, issu d'un établissement d'enseignement artistique partenaire ou non Parents souhaitant accompagner un élève abonné scolaire ou un élève d'un établissement d'enseignement artistique partenaire ou non

5. VENTES POUR LE COMPTE DE L'OPERA

L'Opéra peut confier à un tiers la vente de billets de spectacles de sa propre programmation dans le cadre d'un partenariat de billetterie. Les tarifs et les modalités de cette vente sont fixés dans un contrat entre les deux partenaires.

6. ACTION CULTURELLE

L'ensemble des autres actions culturelle (visites commentées, conférences, rencontres...) est proposé gratuitement dans la limite des places disponibles et après inscription préalable.

7. TARIFS DES SERVICES ANNEXES AUX SPECTATEURS

- > Programmes des spectacles lyriques et concerts : gratuit avec le billet
- > Vestiaire : gratuit avec le billet
- > Bar :

Boissons :

Bouteille de champagne (75 cl)	50 € ou 80 €
Bouteille de vin (75 cl)	30 €
Coupe de champagne	8 € ou 13 €
Verre de vin	5 €
Verre spiritueux avec adjuvant	10 €

Verre spiritueux	8 €
Verre de whisky Michard (8 ans d'âge – 4 cl)	12 €
Verre de whisky Michard (17 ans d'âge – 4 cl)	15 €
Cocktail opéra	15 €
Cocktail événement	10 €
Cocktail sans alcool	5 €
Bière en bouteille Michard (33 cl)	5 €
Bière pression	3,50 € et 4 €
Boissons non alcoolisées	3 €
Coca zéro	3,50 €
Thé Kusmi Tea	3 €
Café	1,50 €
Happy Hour	1 cocktail alcoolisé à 7 € au lieu de 10 € Ou 1 cocktail sans alcool à 3 € au lieu de 5 €

Restauration :

Barquette mixte (fromages fermiers et charcuteries) et pain	25 €
Barquette de crudités et sauce	8 €
Planche : ficelle et quiche ou fougasse et quiche ou inspiration du Chef boulanger	10 €
Sandwich viande poisson œuf	7,5 €
Sandwich végétarien	6,50 €
Planche « Opéra Câlîn	7 €
Viennoiseries	2,50 €
Barquette de fruits de saison	5 €

8. TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

Par ailleurs, l'Opéra de Limoges peut proposer des espaces publicitaires dans le magazine de saison. Le montant varie selon l'espace choisi :

Quart de page	500 €
Demi-page	700 €
Pleine page	1 200 €
2ème et 3ème de couverture	1 700 €
4ème de couverture	2 200 €

9. TARIFS DES PRODUITS DERIVES

L'Opéra de Limoges souhaite proposer à la vente une série de produits dérivés. Il s'agit à la fois de compléter l'offre de service aux spectateurs et de générer des recettes supplémentaires en complément de la billetterie et du bar.

Ils sont proposés au public aux tarifs suivants :

Livre augmenté « Vanité(s) »	30 €
Édition jeunesse « Pense-bêtes »	20 €
Édition « La chevauchée des étoiles »	20 €
DVD « Germaine Tailleferre »	10 €
Tee-shirt « Madame Butterfly »	16 €
Affiches saisons précédentes	2 €
Éventails	4 €
Sacs	2 €
Stylos	1 €

À l'occasion, des promotions pourront être appliquées sur ces tarifs : allant de la réduction, sans que le prix des produits puisse être inférieur à 50 % du prix initial, à la gratuité et dans la limite de trois opérations annuelles.

Afin de toucher un public plus large, des conventions de dépôts-ventes avec des partenaires extérieurs pourront être mises en place pour améliorer la diffusion de certains produits dérivés. Les conventions de dépôts-ventes font référence aux prix de ventes public de ces produits. Elles fixent la quantité d'articles mise à disposition des partenaires et les modalités de retour, le pourcentage de commission appliqué par ces derniers sur chaque vente sans toutefois excéder 50% du prix de vente ainsi que les modalités de reversement des recettes. Les conventions de dépôts-ventes permettront également de commercialiser au sein de la boutique de l'Opéra des produits dérivés mis à disposition par des partenaires extérieurs.

10. MODALITES

Les présentes conditions qui sont communiquées au public dans la plaquette générale de saison et sur la plateforme de réservation de l'Opéra s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les opérations de billetterie effectuées pour toutes les représentations de la saison 2025/2026. La réservation et le règlement des places par le spectateur emportent son adhésion sans réserve aux présentes conditions. Toute contestation dans leur application doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation concernée. En cas de litige seuls les tribunaux français sont compétents.

10.1. REGLEMENT INTERIEUR DE L'OPERA DE LIMOGES A DESTINATION DES PUBLICS

L'entrée à l'Opéra et/ou la possession d'un billet implique l'acceptation totale du règlement intérieur de l'Opéra de Limoges, affiché dans le hall d'accueil du Grand-Théâtre et de la Maison des Arts et de la Danse consultable sur operalimoges.fr. Toute personne ne respectant pas ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'accès.

10.1.1. Accès à l'Opéra de Limoges

L'accès à l'Opéra de Limoges est assujéti à l'accomplissement des opérations de contrôle pour raisons de sécurité. En outre, une tenue correcte et un état de sobriété sont exigés. Toute publicité ou propagande dans l'enceinte du Grand-Théâtre et de la Maison des Arts et de la Danse doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la direction de l'Opéra. Pour pénétrer en salle, le spectateur ou le visiteur doit obligatoirement posséder un billet.

Tout manquement au respect du règlement intérieur pourra donner lieu à l'exclusion du spectateur/visiteur sans que celui-ci ne puisse prétendre au remboursement de sa place ou de la prestation pour laquelle il avait acheté un billet.

L'accès aux spectacles en entrée libre s'effectue dans la limite des places disponibles. Les jauges des salles sont déterminées par la notice de sécurité. Aucune réservation de siège ne peut être effectuée pour ces spectacles, comme pour les spectacles dits « en placement libre ». L'accès en salle débute en principe trente minutes avant le début du spectacle.

> Conditions d'accès et de placement en salle

Le placement n'est plus garanti après l'heure indiquée sur le billet ; les retardataires seront placés au mieux pendant les pauses et pourront retrouver leurs places pendant l'entracte. Aucun remplacement en salle n'est autorisé sans l'accord du personnel de salle. Aucun remboursement ni échange de billet ne sera effectué en cas de retard. Pour des raisons techniques ou de sécurité, l'Opéra de Limoges se réserve le droit de modifier le placement en salle des spectateurs, à condition que la place proposée corresponde à une série égale ou supérieure à celle choisie par le spectateur au moment de l'achat. Aucun remboursement ni échange de billet ne sera effectué dans ce cas.

Les toilettes sont réservées aux spectateurs.

Les portes ferment à l'heure du spectacle et restent closes pendant toute la durée de la représentation. Toute sortie du bâtiment à l'entracte, sans contremarque, est définitive.

Si l'évacuation du bâtiment est nécessaire, elle s'effectue dans l'ordre et la discipline sous la conduite du personnel de sécurité et de salle, conformément aux consignes reçues. En cas de troubles, de grèves et de toute situation de nature à compromettre la sécurité des personnes ou des biens, il peut être procédé à la fermeture totale ou partielle des établissements de l'Opéra, Grand-Théâtre et/ou Maison des Arts et de la Danse.

L'accès dans tous les bâtiments de l'Opéra est strictement interdit aux animaux, sauf les chiens-guides des personnes en situation de handicap visuel.

> Vestiaire

Le vestiaire est gardé et gratuit au Grand-Théâtre. Les objets encombrants ou dangereux, les appareils photographiques, tout accessoire de prise de vue ou d'enregistrement sonore ou audiovisuel ne sont pas autorisés dans les salles. Des réhausseurs peuvent être gracieusement mis à la disposition du public, restitués à la fin de la représentation. Au Grand-Théâtre et à la Maison des Arts et de la Danse, les objets personnels (vêtements, sacs, etc.) sont placés sous la responsabilité de leur propriétaire.

> Comportement

Il est interdit au Grand-Théâtre de déposer vêtements, sacs ou quelque objet que ce soit sur les rambardes des balcons. L'usage des téléphones portables est interdit le temps de la représentation et les sonneries doivent être neutralisées. Il est interdit d'introduire dans les salles de spectacles toute boisson ou nourriture.

> Audiovisuel

Aucun enregistrement sonore, photo ou vidéo, sur quelque support que ce soit, n'est autorisé pendant la représentation, sauf autorisation expresse de la direction générale de l'Opéra. Les contrevenants seront invités à remettre leur appareil au personnel de l'Opéra, qui leur restituera à la sortie. La direction de l'Opéra pourra demander à ce que les fichiers numériques ou la pellicule soient détruits. Les spectateurs sont informés qu'en cas de captation ou de tournage d'un film, d'une manifestation publique type « Journée Portes Ouvertes », leur image est susceptible d'y figurer.

> Hygiène et sécurité

Le Grand-Théâtre et la Maison des Arts et de la Danse sont des établissements non-fumeur au sens du décret n° 92 478 du 29 mai 1992 ; il est interdit de fumer dans les espaces. Il est interdit aux spectateurs et visiteurs, sous peine de devoir quitter l'établissement, de franchir les dispositifs destinés à contenir le public, et, sauf en cas de sinistres, d'utiliser les sorties de secours ; d'introduire tout objet ou substance présentant un danger (allumettes, briquets feux d'artifices, pétards, feux de Bengale, fusées de détresse, pistolets factices, allume-feux, gaz lacrymogènes, réchauds de camping, bouteilles de gaz, matières toxiques, infectieuses et matériaux radioactifs, produits chimiques, liquides inflammables, armes blanches et armes à feu, cigarettes électroniques et leurs batteries de rechange), de gêner le bon déroulement des manifestations et des visites. Les spectateurs doivent respecter les consignes de sécurité ; et avoir à l'égard du personnel et des autres spectateurs, un comportement respectueux (propos, tenues, hygiène, gestes ou attitudes).

> Bar et petite restauration

Un service bar et petite restauration est proposé au Grand-Théâtre et à la Maison des Arts et de la Danse, l'introduction de boisson ou nourriture provenant de l'extérieur n'est pas autorisée (sauf exception, lorsque cela est autorisé et précisé par l'Opéra de Limoges). La vente de boissons alcoolisées a lieu dans le cadre d'une licence de catégorie IV, dite « licence de plein exercice », qui autorise la vente de boissons dont la consommation est autorisée, sans limitation de titrage d'alcool (article 3331-1 du code de la santé publique). Elle est interdite aux mineurs.

> Visites

Les visites du Grand-Théâtre et de la Maison des Arts et de la Danse s'effectuent sous la conduite de personnes habilitées et dûment autorisées. Les visites de groupe, qui ont lieu pendant les répétitions, ne doivent apporter aucune gêne aux artistes, maîtres d'œuvre et techniciens et, en général, ne doivent pas entraver le bon fonctionnement des établissements de l'Opéra. Une inscription préalable est obligatoire.

> Ateliers danse

En adhérant au parcours des pratiques chorégraphiques, le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ainsi que le règlement intérieur de l'Opéra et agir conformément à ceux-ci. Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'Opéra de Limoges a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber.

10.1.2. Conditions de vente

> Modification de la programmation

La programmation étant établie à l'avance, des modifications peuvent l'affecter (changements de date, heure, lieu, distribution). Dans le seul cas du changement de date, de lieu, le report ou le remboursement des places sera proposé.

> Report ou annulation d'un spectacle

En cas de changement de date d'un spectacle par l'Opéra, le billet se trouve automatiquement valable pour la date de substitution. En cas d'annulation du spectacle par l'Opéra, la demande de remboursement doit être faite auprès de l'Opéra dans un délai de trois mois sous peine de forclusion ou auprès du revendeur selon ses conditions de vente ; elle s'entend hors frais d'envoi et sans dédommagement d'aucune sorte, sur présentation du ou des billet(s).

> Conditions générales de ventes

Les conditions générales de vente sont disponibles sur operalimoges.fr

> Accueil des spectateurs en situation de handicap

Dans le cas où une personne en situation de handicap nécessite le « besoin d'accompagnateur », ce dernier bénéficie également du tarif réduit. Des emplacements spécifiques sont prévus au Grand-Théâtre (parterre) et à la Maison des Arts et de la Danse pour les personnes à mobilité réduite en fauteuil. Au Grand-Théâtre : pour les spectacles bénéficiant d'un dispositif d'accessibilité particulier (audiodescription, gilets vibrants), nous vous invitons à signaler votre demande de matériel au moment de la réservation des places et au plus tard 10 jours avant la manifestation. De même pour les boucles magnétiques et les casques d'amplification sonore qui peuvent être proposés pour les personnes bénéficiant d'une assistance auditive, sur la majorité de la programmation.

> Informatique et libertés

Le Client dispose conformément à la Loi informatique et libertés d'un droit d'accès et de rectification relatif aux données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition. Pour exercer l'un de ces droits, le Client devra s'adresser à : Opéra de Limoges, Service billetterie, 48 rue Jean Jaurès, 87000 Limoges.

L'Opéra de Limoges collecte et dispose de certaines données à caractère personnel. L'Opéra traite ces données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A cet égard, la déclaration de confidentialité de l'Opéra de Limoges répertorie les données qu'il traite, pour quelles finalités il le fait, et la manière dont il traite les données à caractère personnel. Par ailleurs, la déclaration explique de quelle manière les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits sur le traitement de leurs données à caractère personnel. La déclaration de confidentialité de l'Opéra de Limoges est disponible sur son site internet.

> Suggestions et réclamations

Toute suggestion permettant d'améliorer la qualité de l'accueil du public peut être adressée à M. le directeur général de l'Opéra de Limoges, par courrier (Opéra de Limoges, 48 rue Jean Jaurès, 87000 Limoges) par téléphone (05 55 45 95 00) ou par mail (accueil@operalimoges.fr).

10.2. BILLETTERIE

> Conditions générales

Le contingent de places ouvert à la réservation et l'emplacement dans la salle est fonction des représentations.

La billetterie peut être réservée au guichet, par téléphone, par correspondance ou par internet. Pour les réservations en ligne et par téléphone, le spectateur recevra une confirmation de commande par mail. Pour les réservations au guichet ou par correspondance, le spectateur se verra remettre en main propre ou par courrier postal un document imprimé confirmant sa commande.

Après réservation, les billets sont à retirer au guichet et accessibles en e-billet. Pour certains spectacles co-programmés, la billetterie peut toutefois être délivrée pour partie sur d'autres lieux.

Pour les séances scolaires, le règlement doit être parvenu au plus tard 15 jours avant la date de la représentation. Pour les réservations avec un bon de commande, le règlement doit être parvenu au plus tard quinze jours après la date de la représentation.

Le tarif réduit et les tarifs spéciaux sont délivrés uniquement sur présentation des justificatifs correspondants.

Le règlement peut s'effectuer par espèces, par chèque, par carte bancaire, Apple Pay, Google Pay, Chèque Culture, Chèque Vacances, Tickets Caf, Pass Culture ou par virement sur présentation d'un bon de commande uniquement.

Les prix des billets sont TTC, le vestiaire est inclus ainsi que la distribution d'un programme de salle lorsqu'il est prévu et dans la limite des quantités disponibles.

Les billets ne peuvent être revendus à un prix supérieur à celui figurant sur le billet (loi du 27 juin 1919).

Le billet sert de justificatif. Des factures peuvent être émises sur demande pour les particuliers, les associations, groupes, comités d'entreprises et sociétés.

Les billets émis ne sont ni repris ni échangés. De même, les billets réservés et non retirés ne sont pas remboursés, quel que soit le motif du non retrait.

Après le début du spectacle, les places numérotées ne sont plus garanties. Les retardataires sont remplacés en fonction des disponibilités ou autorisés à regagner leur place à l'entracte.

En cas d'interruption du spectacle après la moitié de sa durée prévue, les billets ne seront pas remboursés. En cas de modification de l'heure ou de la date prévue pour le spectacle, les billets ne seront pas remboursés mais validés sur le nouvel horaire ou la nouvelle date. En cas de modification de programme ou de la distribution, les billets ne seront ni échangés ni remboursés. En cas d'annulation pure et simple, seul le prix mentionné sur le billet fera l'objet d'un remboursement.

La programmation est communiquée sous réserves de modifications et les durées de spectacles sont indicatives. L'Opéra se réserve le droit d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution des spectacles. D'autre part, il se réserve le droit d'annuler toute représentation dans les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence française.

> Conditions de réservation en ligne

La vente en ligne s'effectue sur la plateforme de réservations officielle de l'Opéra : www.operalimoges.fr

La réservation s'effectue en direct. C'est l'acheteur qui choisit sa place pour la vente en ligne à l'unité. Les places sont visualisées et s'affichent sur le plan de la salle.

Chacune des transactions est limitée à 9 places par catégorie pour la billetterie à l'unité.

L'internaute dispose de 30 minutes à partir de la sélection des places pour valider sa réservation.

La vente des billets ne sera considérée comme définitive qu'après que l'Opéra ait envoyé la confirmation de l'acceptation de la commande par courrier électronique et après encaissement de l'intégralité du prix.

Le règlement s'effectue en euros par carte Visa ou Eurocard/Mastercard dans le cadre d'une transaction sécurisée qui est confirmée par un message d'alerte et la présence d'un cadenas dans la barre d'état du navigateur.

Le paiement sécurisé et confidentiel est assuré pour le compte de l'Opéra par Stripe.

En cas de problème avec la carte, il convient de vérifier la date de validité ainsi que le plafond de paiement autorisé. Après validation du paiement, la transaction sera définitive à réception d'un courriel de confirmation de l'Opéra qui détaillera l'achat et communiquera un numéro de dossier. Plus aucun échange ni report de place ne sera alors disponible.

Sur présentation du courriel de confirmation et de la pièce d'identité qui a servi à la transaction, l'internaute pourra ensuite retirer ses billets auprès de l'Opéra de Limoges :

- Grand-Théâtre : entrée guichets Place Stalingrad - 87000 Limoges, du mardi au samedi de 12h30 à 18h30 et 1 heure avant le début de la représentation ;
- Maison des Arts et de la Danse Jean Moulin : Esplanade Jean Moulin 76 Rue des Sagnes - 87280 Limoges, du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30 et 1 heure avant le début de la représentation.

En cas de non retrait et quel qu'en soit le motif, les billets commandés par Internet ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Les données enregistrées par l'Opéra de Limoges et par Stripe constituent la preuve de l'ensemble des transactions avec les clients.

Les informations confidentielles communiquées par l'internaute sont à l'usage exclusif de l'Opéra de Limoges. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'internaute est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données le concernant auprès de l'Opéra de Limoges - service des relations avec les publics - 48, rue Jean Jaurès 87000 Limoges.

10.3. CONDITIONS D'ADHESION AUX PARCOURS DES PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES

> Définitions

Le contrat d'adhésion est conclu entre l'Opéra de Limoges et le bénéficiaire lors de la souscription au parcours des pratiques chorégraphiques. Les présentes conditions générales font partie intégrante de l'adhésion. En signant le contrat d'adhésion, le bénéficiaire s'engage également à respecter les règles internes de l'Opéra (plus particulièrement le règlement intérieur et les règles sanitaires applicables).

La date d'entrée en vigueur de l'adhésion est la date à laquelle le bénéficiaire souscrit au contrat.

> Abonnement et durée

Lors de son inscription, l'adhérent souscrit pour une durée d'engagement pour la période de septembre à juin.

> Tarifs et paiement

Le prix applicable est indiqué dans le contrat d'adhésion par l'Opéra de Limoges et correspond au tarif pratiqué par l'Opéra. L'adhésion confère au bénéficiaire le droit de participer aux parcours des pratiques chorégraphiques, ainsi qu'à l'ensemble des actions prévues par la plateforme des projets chorégraphiques de l'Opéra de Limoges.

Les modes de paiement sont les mêmes que pour la billetterie.

Une séance d'essai gratuite est possible en début de saison. Le paiement des cours doit avoir été effectué à l'issu de la séance d'essai afin de pouvoir continuer la pratique chorégraphique au sein de la MAD.

Aucun remboursement ne sera possible en cours d'année.

> Résiliation et exclusion

L'objectif est de créer au sein du parcours des pratiques chorégraphiques, un environnement où chacun respecte l'autre et se conforme aux règles en vigueur. Pour tout infraction au droit pénal ou acte contrevenant gravement aux lois protégeant les droits des parties tierces (y compris en particulier le vol, une agression physique ou verbale, des menaces envers le personnel de l'Opéra ou des autres personnels, discrimination, non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, dégradation volontaire des installations de l'Opéra) l'adhérent risque l'exclusion immédiate des ateliers, sans préavis.

En cas de non-respect du Contrat d'adhésion, des conditions générales ou du règlement intérieur, l'Opéra de Limoges peut également mettre fin au contrat de l'adhérent de manière unilatérale avec effet immédiat.

> Absence et abandon

Toute absence ou interruption provisoire ou définitive doit être signalée et ne pourra faire l'objet d'un rattrapage ou d'un remboursement. Toute personne arrêtant un parcours est priée de prévenir, en plus de l'intervenant, l'équipe en charge parcours des pratiques chorégraphiques.

> Annulation

Dans la mesure du possible, les séances annulées par la MAD, hors cas de force majeure, feront l'objet d'un rattrapage

> Droits à l'image

Sauf refus des adhérents, la prise de photos ou la réalisation de vidéos durant la pratique du parcours ou à l'occasion des spectacles, peuvent être utilisées à des fins de communication par l'Opéra